

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, la

Construction de 3 miradors sur le lot de chasse n° 581, sur un ou plusieurs fonds inscrit(s) au cadastre de la commune de Bettembourg, section(s) A de Bettembourg, B d'Abweiler, sous le(s) numéro(s) 10/0, 3/478, sur demande de Monsieur Steve Smaniotto ont été autorisé par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2026-001590).

Affichage : du 1^{er} octobre 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

Fait à Bettembourg, le 28 septembre 2026.

Damien NEY

Secrétaire Communal

Jean Marie JANS

Bourgmestre